

sur la Commission canadienne du blé, dont le Parlement étudie actuellement la modification.

Il faudra peut-être apporter d'autres modifications à la loi de temps en temps; mais, à mon sens, les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas persuadés qu'ils ont perdu de l'argent à cause du régime de vente de la Commission du blé, par rapport à tout autre régime. Tout député qui croit pouvoir dissiper l'impression que les cultivateurs de l'Ouest ont du régime sous lequel ils ont vendu leurs céréales depuis des années, en prétendant que tel ou tel autre régime leur a valu davantage, devrait se rappeler qu'en aucune autre période quinquennale, en temps de guerre comme en temps de paix, les cultivateurs n'ont obtenu autant pour leur blé que durant les cinq dernières années.

Un des plus brillants jeunes cultivateurs de l'Ouest canadien m'a dit l'autre jour: "Si le Gouvernement veut me garantir que j'obtiendrai autant, en moyenne, pour mon blé durant les cinq prochaines années que j'en ai obtenu sous le présent régime, ces dernières années, je lui vendrai tout mon blé immédiatement".

M. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur...

Le très hon. M. Howe: L'honorable député qui se lève a déjà parlé au projet de modification. Je vous le signale, monsieur l'Orateur.

M. Ross (Souris): Je n'ai pas voulu interrompre le ministre de l'Agriculture pendant ses dernières observations. J'ai attendu qu'il ait fini. Mais il a dit que ceux qui parlaient des énormes pertes voulaient induire les cultivateurs en erreur et agissaient pour des motifs d'ordre politique. J'ai parlé de ces pertes et je suis cultivateur. J'ai l'appui des trois syndicats qui ont tenu une réunion hier à Regina et de l'Assemblée législative d'Alberta, qui a adopté des résolutions à propos des pertes. Le ministre devrait retirer cette observation. Elle ne sied pas à la Chambre. Je n'ai pas voulu l'interrompre pendant son discours, mais je crois qu'en toute justice il devrait retirer cette observation.

Le très hon. M. Gardiner: Tant de gens, y compris mon honorable ami, ont fait des déclarations en ce sens, que je consens volontiers à dire qu'il ne visait peut-être pas un tel objectif. Je suis sûr, cependant, que ceux qui lui ont fourni ses chiffres n'avaient pas d'autre but.

M. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai recueilli les chiffres moi-même et j'ai établi mes propres calculs; le ministre devrait se montrer juste.

Le très hon. M. Gardiner: Je félicite le député: ses chiffres sont bien près de ceux qu'ont obtenus la *Free Press* et la Bourse des céréales.

M. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, ai-je ou n'ai-je pas certains privilèges à la Chambre?

M. l'Orateur suppléant: Les observations du ministre ne visaient pas l'honorable député.

M. Wright: Monsieur l'Orateur...

M. Ross (Souris): C'est dépasser les bornes que d'agir ainsi dans cette enceinte, dans un régime démocratique comme le nôtre.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, je m'étais proposé de parler des modifications mêmes du bill n° 5, mais étant donné la tournure qu'a prise le débat, je consacrerai le temps dont je dispose ce soir à parler du programme quinquennal de mise en commun et du contrat anglais sur le blé. J'appuie volontiers le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) lorsqu'il affirme, comme il l'a fait à la fin de son discours, que les producteurs de blé de l'Ouest canadien veulent continuer de vendre en commun leurs céréales. Je crois que le ministre a tout à fait raison d'affirmer qu'une forte proportion des cultivateurs de l'Ouest veut continuer d'utiliser cette méthode de vente. Les cultivateurs veulent mettre leur blé en commun pour une période d'années, au lieu de le vendre tous les ans comme ils le font actuellement. De fait, les cultivateurs de l'Ouest auraient vu d'un bon œil que leurs céréales fussent vendues en vertu d'un autre programme triennal ou quinquennal de mise en commun, fondé sur l'accord mondial sur le blé.

Il est quelques points que je tiens particulièrement à signaler d'abord au sujet du contrat anglais et ensuite à l'égard des raisons pour lesquelles les cultivateurs de l'Ouest croient qu'ils tireront du programme quinquennal de mise en commun d'autres avantages que les 8·3c. que le Gouvernement a annoncé qu'il versera. Je tiens d'abord à commenter ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture au sujet du règlement de la disposition dite "compensatoire" entre notre Gouvernement et le gouvernement britannique. Le ministre a tout à fait raison d'affirmer qu'en ce qui concerne la récolte de 1948, les gouvernements canadien et anglais en sont arrivés à une entente définitive. Le gouvernement canadien a reconnu que le versement de \$2 à l'égard de la récolte de cette année-là satisfierait les exigences de la disposition dite "compensatoire".

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai rien dit de tel.